

**Titre** ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

**Responsable du dossier** Marie-Ève Dutil

Instances de consultation	Date de dépôt	Date de réception de l'avis
<b>Phase 1</b>		
Comité de coordination	10 janvier 2022	10 janvier 2022
<b>Phase 2</b>		
Comité de direction des écoles primaires		
Comité de direction des écoles secondaires		
Comité de direction des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes		
Conseils d'établissement	11 janvier 2022	1 <sup>er</sup> mars 2022
Comité d'engagement vers la réussite		
<b>Phase 3</b>		
Comité de coordination		
<b>Phase 4</b>		
Conseil d'administration		
Comité de parents	9 février 2022	16 mars 2022
MRC et municipalités		
<b>Phase 5</b>		
Comité de coordination		
Comité consultatif de gestion	6 avril 2022	6 avril 2022
Instances d'acceptation	Date de dépôt	Date d'acceptation par résolution
<b>Phase 6</b>		
Approbation de la Direction générale		
Approbation du conseil d'administration	5 avril 2022	12 avril 2022
<b>Phase 7</b>		
Secrétariat général	13 avril 2022	

## CHEMINEMENT ET CALENDRIER DE CONSULTATION

### Articles de loi concernés

#### *Acte d'établissement*

Article 39 L'école est établie par le centre de services scolaire.  
Acte d'établissement.  
L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

#### *Modification de l'acte*

Article 40 Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

#### *Responsable d'immeuble*

Article 41 Lorsque l'acte d'établissement de l'école met plus d'un immeuble à la disposition de l'école, le centre de services scolaire peut, après consultation du directeur de l'école, nommer un responsable pour chaque immeuble et en déterminer les fonctions.  
Le responsable exerce ses fonctions sous l'autorité du directeur de l'école.

#### *Consultation*

Article 79 Le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur :  
1- la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;  
2- les critères de sélection du directeur de l'école.

#### *Acte d'établissement*

Article 100 Le centre est établi par le centre de services scolaire  
L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse et les locaux ou immeubles mis à la disposition du centre. L'acte indique en outre s'il s'agit d'un centre de formation professionnelle ou d'un centre d'éducation des adultes.  
Lorsque l'acte d'établissement du centre met plus d'un immeuble à la disposition du centre, le centre de services scolaire peut, après consultation du directeur du centre, nommer un responsable pour chaque immeuble et en déterminer les fonctions.  
Le responsable exerce ses fonctions sous l'autorité du directeur du centre.

#### *Modification de l'acte d'établissement*

Article 101 Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier l'acte d'établissement d'un centre compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

#### *Consultation*

Article 110.1 Le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur :  
1- La modification ou la révocation de l'acte d'établissement du centre;  
2- les critères de sélection du directeur du centre.

## CHEMINEMENT ET CALENDRIER DE CONSULTATION

Article 110.4 Les articles 80 à 82 et 93 à 95 s'appliquent au conseil d'établissement du centre, compte tenu des adaptations nécessaires.

### **Consultation**

Article 193.2 Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :  
1- le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement.

### Immeubles

Article 211 Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, le centre de services scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ses établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au troisième alinéa, le centre de services scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

Le centre de services scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. Le centre de services scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

## **UTILISATION DES LOCAUX**

### **Fonctions et pouvoirs reliés aux ressources matérielles**

#### **Responsabilité**

Article 266 Le centre de services scolaire a pour fonctions, dans le respect d'un accord intergouvernemental de libéralisation du commerce :

1° d'acquérir ou de prendre en location les biens meubles et immeubles requis pour l'exercice de ses activités et de celles de ses établissements d'enseignement, y compris accepter gratuitement des biens;

2° de construire, réparer ou entretenir ses meubles et ses immeubles;

3° de déterminer l'utilisation de ses biens et de les administrer, sous réserve du droit de ses établissements d'enseignement à l'utilisation des biens mis à leur disposition;

## CHEMINEMENT ET CALENDRIER DE CONSULTATION

4° de favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire ou de donner en location ses meubles et ses immeubles, sous réserve du droit de ses établissements d'enseignement à l'utilisation des locaux ou immeubles mis à leur disposition.

### **Immeubles du centre de services scolaire**

Un centre de services scolaire peut être propriétaire ou locataire de locaux ou d'immeubles situés en dehors des limites de son territoire.

### ***Fonctions et pouvoirs reliés aux ressources matérielles et financières***

Article 93 Le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école proposée par le directeur de l'école, sous réserve des obligations imposées par la loi pour l'utilisation des locaux de l'école à des fins électorales et des ententes d'utilisation conclues par la commission scolaire avant la délivrance de l'acte d'établissement de l'école.

Toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école doit être préalablement autorisée par la commission scolaire si l'entente est faite pour plus d'un an.

Le conseil d'établissement approuve l'organisation par le centre de services scolaire, dans les locaux de l'école, de services qu'elle fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires.

### ***Fonctions et pouvoirs reliés aux services extra scolaires***

Article 90 Le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives.

Il peut aussi permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux de l'école.

Article 110.3 Le conseil d'établissement peut organiser des services à des fins sociales, culturelles ou sportives, ou permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux du centre.

Pour l'application du présent article, le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire et dans le cadre du budget du centre, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts.

Les revenus produits par la fourniture de ces biens et services sont imputés aux crédits attribués au centre.

### ***Fonctions et pouvoirs reliés aux services éducatifs***

Article 87 Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

### ***Fonctions et pouvoirs reliés aux ressources matérielles***

Article 267 Un centre de services scolaire peut conclure une entente avec un autre centre de services scolaire un établissement d'enseignement, une municipalité ou un organisme communautaire de son territoire pour établir, maintenir ou améliorer en commun des bibliothèques publiques, des centres administratifs, sportifs, culturels ou récréatifs ou des terrains de jeux.

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

1. SECTEUR BÉLANGER

Comité de parents  
5.1  
16 mars 2022

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École du Sud-de-la-Beauce 119, 3 <sup>e</sup> Avenue Saint-Gédéon-de-Beauce GOM 1T0	089	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Bellarmin, moins les locaux loués en permanence à la municipalité (823087)*</li> <li>• École des Bois-Francis (823086)*</li> <li>• École Nazareth (823088)*</li> <li>• École des Joyeux-Compagnons (823089)*</li> <li>• École des Lutins (823020)*</li> </ul>
École Grande-Coudée 10, 7 <sup>e</sup> Rue Est Saint-Martin GOM 1B0	081	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Grande-Coudée (823003)*</li> <li>• École Martinoise (823081)*</li> <li>• Municipalité de Saint-René (service de garde satellite)</li> </ul>
École de la Haute-Beauce 427, 11 <sup>e</sup> Rue Ouest La Guadeloupe GOM 1G0	093	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Roy (823093) *</li> <li>• École Saint-Louis (823021)*</li> <li>• École Sainte-Martine (823090)*</li> </ul>
École Sainte-Thérèse 434, rue Champagne Nord Saint-Honoré-de-Shenley GOM 1V0	084	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Sainte-Thérèse (823084)*</li> </ul>
Polyvalente Bélanger 30A, chemin de la Polyvalente Saint-Martin GOM 1B0	095	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>2</sup> Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyvalente Bélanger (823095)*</li> <li>- à l'exclusion des locaux dédiés au Service des archives</li> <li>- à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le Centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin Les Sources et la polyvalente Bélanger aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

<sup>2</sup> La polyvalente Bélanger peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDA.

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

2. SECTEUR BENOÎT-VACHON

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École Barabé-Drouin 161, rue Sainte-Geneviève Saint-Isidore G0S 2S0	052	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Barabé (823051)*</li> <li>• École Drouin (823052)*</li> <li>• Centre multifonctionnel de Saint-Isidore pour certaines périodes de cours</li> </ul>
<b>École l'Accueil 2.0</b> <b>15, rue Armand Claude</b> <b>Scott G0S 3G0</b>	<b>053</b>	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École l'Accueil (823053)*</li> <li>• <del>Centre de loisirs Atkinson (2021-2022 /location)</del></li> </ul>
École la Découverte 77, rue Langevin Saint-Hénédine G0S 2R0	048	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École la Découverte (823048)*</li> </ul>
École L'Aquarelle de Saint-Bernard 1492, rue du Couvent Saint-Bernard G0S 2G0	060	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École L'Aquarelle de Saint-Bernard (823060)*</li> </ul>
École l'Arc-en-ciel de Saint-Narcisse 510, rue de l'École Saint-Narcisse-de- Beaurivage G0S 1W0	027	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse (823027)*</li> <li>• Centre communautaire de Saint-Narcisse pour certaines périodes de cours</li> </ul>
École la Source 493, rue du Manoir Saint-Patrice-de-Beaurivage G0S 1B0	069	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École la Source (823069)*</li> </ul>
École l'Astrale 423, rue Principale Saint-Sylvestre G0S 3C0	066	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École l'Astrale (823066)*</li> <li>• Centre multifonctionnel de Saint-Sylvestre pour certaines périodes de cours</li> </ul>
École l'Étincelle de Sainte-Marguerite 359, rue Saint-Jacques Sainte-Marguerite G0S 2X0	056	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École l'Étincelle de Sainte-Marguerite (823056)*</li> </ul>
École primaire l'Éveil 717, boulevard Étienne- Raymond Sainte-Marie G6E 3B4	092	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École primaire l'Éveil (823092)*</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

2. SECTEUR BENOÎT-VACHON (suite)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École Maribel 62, rue Saint-Antoine Sainte-Marie G6E 4B8	025	Enseignement préscolaire <sup>2</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Maribel (823025)*</li> </ul>
École Monseigneur-Feuillault 35, boulevard Vachon Sud Sainte-Marie G6E 4G8	024	Enseignement primaire (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Mgr-Feuillault (823024)*</li> </ul>
École Notre-Dame de Saint-Elzéar 668, rue Principale Saint-Elzéar G0S 2J2	028	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Notre-Dame de Saint-Elzéar (823028)*</li> </ul>
Polyvalente Benoît-Vachon 919, route Saint-Martin Sainte-Marie G6E 1E6	074	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>3</sup> Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Polyvalente Benoît-Vachon                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie) et la polyvalente Benoît-Vachon (823074)</li> <li>- à l'exclusion des locaux réservés au coordonnateur des ressources matérielles (temporairement)</li> </ul> </li> <li>Centre Caztel pour certaines périodes de cours</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

<sup>2</sup> La clientèle du préscolaire susceptible de fréquenter cet établissement se trouve **dans une des classes** de l'adaptation scolaire.

<sup>3</sup> La polyvalente Benoît-Vachon peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDAA.

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

3. SECTEUR DES ABÉNAQUIS

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École du Petit-Chercheur 4, rue Roy Sainte-Rose-de-Watford GOR 4G0	040	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École du Petit-Chercheur (823040)*</li> </ul>
École du Plateau 2880, 18 <sup>e</sup> Avenue Saint-Prosper G0M 1Y0	039	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École du Trait-d'Union (823039)*</li> <li>• École Notre-Dame (823002)*</li> <li>• Aréna de Saint-Prosper pour certaines périodes de cours</li> <li>• École la Tourterelle (823041)*</li> </ul>
École Jouvence 12, rue des Lilas Sainte-Aurélie G0M 1M0	044	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Jouvence (823044)*</li> <li>• Terrain des Services des loisirs de Sainte-Aurélie pour certaines périodes de cours</li> </ul>
École des Sommets 675, 12 <sup>e</sup> Avenue Saint-Zacharie G0M 2C0	043	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École des Sommets (823043)*</li> <li>• Terrain des Services des loisirs de Saint-Zacharie pour certaines périodes de cours</li> </ul>
Polyvalente des Abénaquis 2105, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Prosper G0M 1Y0	045	Enseignement primaire <sup>2</sup> Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyvalente des Abénaquis (823045)* <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Saint-Prosper et la polyvalente des Abénaquis aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> <li>- à l'exclusion des locaux réservés au coordonnateur des ressources matérielles</li> <li>- à l'exclusion des locaux réservés à la formation duplex (cuisine)</li> </ul> </li> <li>• Aréna de Saint-Prosper pour certaines périodes de cours</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

<sup>2</sup> La polyvalente des Abénaquis peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDAA.



LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

4. SECTEUR DES APPALACHES

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École Notre-Dame de Lac-Etchemin 1468, route 277 Lac-Etchemin G0R 1S0	030	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Notre-Dame de Lac-Etchemin (823030)* - à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Saint-Prosper et de Sainte-Justine aux fins de cours en formation générale des adultes</li> <li>• Aréna Lac-Etchemin pour certaines périodes de cours</li> <li>• Centre des arts et de la culture</li> </ul>
École Petite-Abeille 404, rue Principale Saint-Cyprien G0R 1B0	034	Centre d'éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Petite-Abeille (823034)*</li> </ul>
École Fleurs-de-Soleil 200, rue Bédard Sainte-Justine G0R 1Y0	036	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> cycle et 1 <sup>re</sup> année du 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Fleurs-de-Soleil (823036)*</li> </ul>
École de la Camaraderie 15, rue Mercier Saint-Magloire G0R 3M0	032	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Arc-en-Ciel de Saint-Camille (823031)*</li> <li>• École Rayons-de-Soleil (823032)*</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

4. SECTEUR DES APPALACHES (suite)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École des Appalaches 135, boulevard Lessard Sainte-Justine G0R 1Y0	046	Enseignement primaire <sup>2</sup> (2 <sup>e</sup> année du 2 <sup>e</sup> cycle et 3 <sup>e</sup> cycle) Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École des Appalaches (823046)*               <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Sainte-Justine et l'école des Appalaches aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> </ul> </li> <li>• Centre sportif Claude-Bédard pour certaines périodes de cours</li> </ul>
<p>* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.</p> <p><sup>2</sup> L'école des Appalaches offre de l'enseignement primaire au régulier pour les élèves de la 2<sup>e</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle et le 3<sup>e</sup> cycle. De plus, elle offre de l'enseignement primaire en adaptation scolaire pour les élèves du 2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle.</p>			

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

5. SECTEUR SAINT-FRANÇOIS

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École De Léry- Monseigneur-De Laval 99, 125 <sup>e</sup> rue Est Beauceville G5X 2R2	005	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École De Léry (823005)*</li> <li>• École Monseigneur-De Laval, en partie seulement à l'exclusion du 1<sup>er</sup> étage (partie nord) et 2<sup>e</sup> étage (823008)*</li> <li>• L'aréna et le Centre culturel de Beauceville pour certaines périodes de cours</li> </ul>
École le Tremplin 119, rue des Écoliers Saint-Victor G0M 2B0	007	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École le Tremplin (823007)*</li> </ul>
Polyvalente Saint-François* 228, avenue Lambert Beauceville G5X 3N9	018	Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyvalente Saint-François (823018)*</li> <li>• L'aréna de Beauceville pour certaines périodes de cours</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

6. SECTEUR SARTIGAN

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École Aquarelle de Saint-Georges 370, 127 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges G5Y 2W3	065	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	• École Aquarelle de Saint-Georges (823065)*
École Curé-Beaudet 24, rue du Collège Saint-Ephrem-de-Beauce G0M 1R0	097	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	• École Curé-Beaudet (823097)*
École Dionne 1605, boulevard Dionne Saint-Georges G5Y 3W4	062	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	• École Dionne (823062)*
École Harmonie 598, avenue Saint-Jean-de-la-Lande Saint-Georges G5Z 0L3	096	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	• École Harmonie (823096)*
École Kennebec 1519, 19 <sup>e</sup> Rue Saint-Côme-Linière G0M 1J0	080	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	• École Kennebec (823080)* • École l'Écolinière (823026)*
École la Passerelle 11655, boulevard Lacroix Saint-Georges G5Y 1L4	070	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	• École Lacroix (823070)* • École les Petits-Castors (823064)*
École l'Éco-Pin 3015, 1 <sup>re</sup> Avenue Notre-Dame-des-Pins G0M 1K0	078	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	• École l'Éco-Pin (823078)*
École Monseigneur-Fortier 1545, 8 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 4B4	063	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	• École Monseigneur-Fortier (823063)* - à l'exclusion des locaux dédiés aux services centraux du centre de services scolaire

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

6. SECTEUR SARTIGAN (SUITE)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École Notre-Dame-du-Rosaire 56, rue de la Fabrique Saint-Benoît-Labre G0M 1P0	098	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Notre-Dame-du-Rosaire (823098)*</li> </ul>
École primaire les Sittelles 15400, 10 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 7G1	072	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École primaire les Sittelles (823072)*</li> </ul>
École des Deux-Rives 3300, 10 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 4G2	077	Enseignement primaire (3 <sup>e</sup> cycle) Enseignement secondaire (1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École des Deux-Rives (823077)* - à l'exclusion des locaux dédiés aux services centraux de la commission scolaire</li> <li>• Centre sportif Lacroix-Dutil pour certaines périodes de cours</li> </ul>
Polyvalente de Saint-Georges 2121, 119 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges G5Y 5S1	022	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>3</sup> Enseignement secondaire <sup>2</sup> (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyvalente de Saint-Georges (823022)*</li> <li>• Centre sportif Lacroix-Dutil et palestre de l'école des Deux-Rives pour certaines périodes de cours</li> <li>• <del>Remise à automobiles (823111)</del></li> <li>• Le dojo du Club de Judo St-Georges</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

<sup>2</sup> La polyvalente de Saint-Georges offre de l'enseignement secondaire au régulier pour les élèves de la 2<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle et le 2<sup>e</sup> cycle. De plus, elle offre de l'enseignement secondaire en adaptation scolaire pour les élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle. Les élèves de la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle inscrits à un programme sportif en voie de reconnaissance d'un sport-études fréquentent l'école des Deux-Rives.

<sup>3</sup> La polyvalente de Saint-Georges peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDAA.

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

7. SECTEUR VEILLEUX

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École D'Youville-Lambert 155, rue Sainte-Christine Saint-Joseph-de-Beauce GOS 2V0	012	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École D'Youville (823011)*</li> <li>École Lambert (823012)*</li> </ul>
École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon 105, rue Hôtel-de-Ville Saint-Odilon-de-Cranbourne GOS 3A0	013	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon (823013)*</li> </ul>
École Louis-Albert-Vachon 2191, rue Principale Saint-Frédéric G0N 1P0	016	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Louis-Albert-Vachon (823016)*</li> </ul>
École l'Enfant-Jésus 217, rue Principale Vallée-Jonction GOS 3J0	019	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École l'Enfant-Jésus (823019)*</li> </ul>
École l'Envolée 150, rue Principale Frampton GOR 1M0	014	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École l'Envolée (823014)*</li> </ul>
École Sainte-Famille 302, rue Saint-Cyrille Tring-Jonction G0N 1X0	009	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Sainte-Famille (823009)*</li> </ul>
École Saints-Anges 320, rue des Érables Saints-Anges GOS 3E0	004	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Saints-Anges (823004)*</li> </ul>
École secondaire Veilleux 695, avenue Robert-Cliche Saint-Joseph-de-Beauce GOS 2V0	017	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>2</sup> Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École secondaire Veilleux (823017)* - à l'exclusion des locaux dédiés à la formation professionnelle <b>et des</b> locaux dédiés au centre administratif de Sainte-Marie (temporairement)</li> <li>Aréna de Saint-Joseph-de-Beauce, aréna de Beauceville, centre sportif Lacroix-Dutil, Tennis Régional Beauce Inc., et la ferme Lessard-Cliche de Saint-Victor pour certaines périodes de cours</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

<sup>2</sup> L'école secondaire Veilleux peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDAA.

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
Centre d'éducation des adultes de Saint-Prospér et de Sainte-Justine 2105, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Prospér G0M 1Y0	337	Centre d'éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École des Appalaches pour ce qui est des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Sainte-Justine et l'école des Appalaches aux fins de cours de formation générale et d'éducation populaire de l'éducation des adultes</li> <li>• Les locaux des écoles primaires des secteurs des Appalaches et des Abénaquis, le soir et la fin de semaine, requis pour la dispensation des cours de formation générale et d'éducation populaire de l'éducation des adultes</li> <li>• Polyvalente des Abénaquis, le soir et la fin de semaine</li> <li>• Polyvalente des Abénaquis pour ce qui est des locaux utilisés le jour et réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Saint-Prospér et de Sainte-Justine et la polyvalente des Abénaquis aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> <li>• École Notre-Dame de Lac-Etchemin pour ce qui est des locaux utilisés le jour et réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Saint-Prospér et de Sainte-Justine et l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> </ul>
Centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources 1600, 1 <sup>re</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 3N3	361	Centre d'éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Édifice Monseigneur-Beaudoin (823061)</li> <li>• Édifice Les Sources (823068) - <b>à l'exclusion des locaux dédiés aux services centraux du centre de services scolaire</b></li> <li>• Atelier Sartigan, à l'exclusion de la partie louée (823116)</li> <li>• Polyvalente de Saint-Georges, le soir et la fin de semaine</li> </ul>

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES (suite)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
Centre de formation des Bâtisseurs 925, route Saint-Martin Sainte-Marie G6E 1E6	301	Centre d'éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École des Deux-Rives, le soir et la fin de semaine pour les locaux de la grande salle et de la palestre</li> <li>• Polyvalente Bélanger, le soir et la fin de semaine à l'exclusion des locaux dédiés aux services centraux du centre de services scolaire</li> <li>• Polyvalente Bélanger pour ce qui est des locaux utilisés le soir et réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources et la polyvalente Bélanger aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> <li>• Les locaux des écoles primaires des secteurs Sartigan et Bélanger, le soir et la fin de semaine, requis pour la dispensation des cours de formation générale et l'éducation populaire de l'éducation des adultes</li> <li>• Cimic pour ce qui est des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources et le Cimic (823023)</li> <li>• Centre de formation professionnelle Pozer pour ce qui est des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources et le CFP Pozer (823082)</li> <li>• Centre de formation des Bâtisseurs (secteur de Sainte-Marie) (823074)</li> <li>• Centre de formation des Bâtisseurs (secteur de Saint-Joseph) (823006)</li> <li>• Les locaux des écoles primaires du secteur Benoît-Vachon, le soir et la fin de semaine, requis pour la dispensation des cours de formation générale et d'éducation populaire de l'éducation des adultes</li> <li>• Polyvalente Benoît-Vachon pour ce qui est des locaux réservés par entente entre le centre de formation des Bâtisseurs (secteur de Sainte-Marie) et la polyvalente Benoît-Vachon</li> <li>• École secondaire Veilleux, le soir et la fin de semaine, les locaux à l'exception de ceux relatifs aux ateliers de la formation professionnelle</li> <li>• Les locaux des écoles primaires du secteur Veilleux, le soir et la fin de semaine, requis pour la dispensation des cours de formation générale et d'éducation populaire de l'éducation des adultes.</li> </ul>



LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière 11700, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 8B8	423	Centre de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyvalente Saint-François, le soir et la fin de semaine</li> <li>• École Monseigneur-De Laval, en partie seulement, le 1<sup>er</sup> étage (partie nord) et 2<sup>e</sup> étage</li> <li>• Les locaux des écoles primaires du secteur Saint-François, le soir et la fin de semaine, requis pour la dispensation des cours de formation générale et d'éducation populaire de l'éducation des adultes.</li> <li>• Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (823023)</li> <li>• à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources (823061), la polyvalente de Saint-Georges et le Cimic</li> <li>• Entrepôt Cimic (823112)</li> </ul>
Centre de formation professionnelle Pozer 425, 16 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges G5Y 4W2	48	Centre de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de formation professionnelle Pozer (823082)</li> <li>• à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources (823061) et le CFP Pozer</li> <li>• Aire de chantier (823118)</li> <li>• à l'exclusion des locaux dédiés aux services centraux du centre de services scolaire</li> </ul>
Centre de formation des Bâtitseurs 925, route Saint-Martin Sainte-Marie G6E 1E6	429	Centre de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École secondaire Veilleux, en partie seulement : les locaux relatifs aux ateliers de la formation professionnelle</li> <li>• Polyvalente des Abénaquis, en partie seulement : les locaux relatifs aux ateliers de formation professionnelle</li> <li>• Centre de formation des Bâtitseurs (secteur de Saint-Joseph) (823006)</li> <li>• Centre de formation des Bâtitseurs (secteur de Sainte-Marie) (823074)</li> <li>• Polyvalente Benoît-Vachon : pour les locaux réservés par entente entre la polyvalente Benoît-Vachon et le Centre de formation des Bâtitseurs (secteur de Sainte-Marie) (823074)</li> <li>• <del>Édifice Baronet (823807)</del></li> <li>• Groupe Édifice CAMADA</li> <li>• Centre d'affaires CIME</li> </ul>